

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Installation d'un nouveau conseiller municipal : M. Lilian BELLET**

**Le Conseil Municipal :**

Le conseil prend acte

- **Mode de gestion pour le service public de distribution de l'eau potable sur la Ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** du mode de gestion qui serait mis en œuvre pour le service de distribution de l'eau potable sur la ville de Caen, soit :

Une régie avec externalisation de l'exploitation de la distribution d'eau potable via un marché global de prestation de service.

Le conseil prend acte

- **Validation de l'Ad'AP du Patrimoine de la Ville de Caen en vue de le déposer en préfecture conformément à l'article L 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** l'Ad'AP du patrimoine de la Ville de Caen ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les pièces constituant l'Ad'AP de la Ville ainsi que les pièces annexes le nécessitant ;

**AUTORISE** la transmission de l'Ad'AP au Préfet du Calvados.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERTE, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Travaux de réparation sur les édifices protégés au titre des Monuments Historiques de la Ville de Caen - Demande de subvention pour les églises Saint Ouen et Saint Etienne**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le programme d'entretien des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Caen concernant les travaux de réparation portant sur les édifices suivants :

- **Eglise Saint Etienne** : Etude technique afin de déterminer l'ampleur des désordres et de définir les travaux à mettre en œuvre ;

- **Eglise Saint Ouen** : Diagnostic technique complet sur la stabilité générale (charpente et mur périphérique du bâtiment) ;

**SOLLICITE** de l'Etat et du Département une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier du patrimoine municipal - Parcelle KN n°109 Avenue de la Libération**

**Le Conseil Municipal :**

**CONSTATE** la désaffectation de la parcelle nue, cadastrée KN n° 109 d'une superficie de 1 335 m<sup>2</sup>, située avenue de la Libération ;

**DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle KN n° 109 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement de 5 biens immobiliers sis 122 rue de la Folie (2), 36, 38 Clos du Poteau rouge et 5 allée du Bosphore.**

**Le Conseil Municipal :**

**CONSTATE** la désaffectation des 5 logements situés à Caen, 122 rue de la Folie (2 logements), 36 et 38 clos du Poteau rouge, et 5 allée du Bosphore,

**DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal desdits biens, à savoir :

- les parcelles cadastrées section HT n° 312 d'une contenance de 356 m<sup>2</sup> et HT n° 313 d'une contenance de 497 m<sup>2</sup> comportant chacune une maison d'habitation,
- les parcelles cadastrées section HA n° 163 d'une contenance de 192 m<sup>2</sup> et HA n° 164 d'une contenance de 189 m<sup>2</sup> comportant chacune une maison d'habitation,
- la parcelle cadastrée section HX n° 22 d'une contenance de 278 m<sup>2</sup> comportant une maison d'habitation,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier situé 24 rue de l'Epargne à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**CONSTATE** la désaffectation des locaux situés 24 rue de l'Epargne à Caen, cadastrés section LX n° 324 ;

**DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section LX n° 324 d'une contenance de 540 m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Cession par la ville de Caen au profit de Caen Habitat d'un terrain situé avenue de la Libération en vue de la construction d'un immeuble de logements locatifs sociaux**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder au profit de Caen Habitat la parcelle nue cadastrée KN n° 109, d'une superficie de 1 335 m<sup>2</sup>, située avenue de la Libération, en vue de la construction d'un programme d'environ 23 logements locatifs sociaux ;

**DIT** que la vente est consentie sur la base d'un prix de 220 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

**MENTIONNE** que la surface de plancher du projet ressort, en l'état, à 1 081 m<sup>2</sup>, représentant en conséquence un prix global de 237 820 € HT ;

**INDIQUE** que le prix de vente sera recalculé si, d'ici la signature de l'acte de vente, le nombre de mètres carrés de surface de plancher du projet était appelé à évoluer ;

**DECIDE** d'accorder à Caen Habitat une subvention afin d'atténuer le coût de la charge foncière finale supportée par le bailleur, en soutien à la production de logements sociaux ;

**DIT** que cette subvention est calculée pour ramener la charge foncière supportée par Caen Habitat à 100 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

**INDIQUE** en conséquence que, sur la base d'une surface de plancher de 1 081 m<sup>2</sup>, la subvention ressort à 129 720 € ; ce montant sera revu si le nombre de mètres carrés de surface de plancher du projet devait évoluer ;

**DIT** que Caen Habitat s'engage, à ses frais, à déplacer la clôture existante entre le terrain cédé et le groupe scolaire de la Pigacière de sorte de l'implanter sur la limite cadastrale et à remettre en état l'emprise de terrain concernée au niveau du terrain de sport ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

Mme MORIN-MOUCHENOTTE ne prenant pas part au vote

- **Vente de gré à gré au profit d'un particulier d'une maison située 122 rue de la Folie à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à Madame Marylène FOLLAIN, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison d'habitation jumelée située 122 rue de la Folie à Caen, bâtie sur la parcelle cadastrée section HT n° 313 de 497 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que la vente s'opérera au prix de cent quarante mille euros (140 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur ;

**DIT** qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et à la présence et passage de réseaux ;

**INDIQUE** qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2015 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré au profit d'un particulier d'une maison située 11 allée du Bosphore à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à Monsieur William CARVILLE, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison accolée située 11 allée du Bosphore à Caen, bâtie sur la parcelle cadastrée section HX n° 25 d'une contenance de 275 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que la vente s'opérera au prix de cent quarante mille euros (140 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur ;

**DIT** qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et à la présence de certains réseaux ;

**INDIQUE** qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2015 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré au profit d'un particulier d'un immeuble situé 45 rue de Falaise à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

Acte Retiré

- **Règlement de la domanialité des abords de la rue Joseph Philippon entre la ville de Caen et le Département du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le transfert et le classement dans le domaine public de la voirie communale de la section rétablie de la rue Joseph Philippon (tracé rouge sur le plan) ;

**APPROUVE** le transfert et le classement dans le domaine public communal de l'emprise de la rue Joseph Philippon et de l'espace paysager situé côté Ouest de la RD 405 et au droit de la parcelle NO n° 23 (teinte rouge sur le plan) ;

**PREND ACTE** du classement dans le domaine public départemental de l'emprise de la RD 405, de ses bretelles et de ses espaces paysagers (teinte bleu ciel sur le plan) ;

**DECIDE** de céder au profit du Département une emprise de 300 m<sup>2</sup> environ à prendre aux dépens de la parcelle NO n° 23, sous réserve des résultats du document d'arpentage, pour l'intégrer au domaine public de la RD 405 (teinte blanche) ;

**DIT** que le transfert de propriété s'opérera moyennant l'euro symbolique ;

**PRECISE** que le Département prendra à sa charge les frais d'établissement de l'acte ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un coffret électrique sur le domaine communal - Parcelle IB n°72, 5 place Blot (Jardin des Plantes). Convention Ville/ ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, un coffret dans le mur de la parcelle cadastrée section IB n°72, située 5 Place Blot (Jardin des Plantes) à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un coffret électrique sur le domaine communal - Parcelle IC n°156, rue Robert Castel (jardins familiaux). Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Électricité Réseaux Distribution France à poser et encastrer, à ses frais, un coffret dans la clôture de la parcelle cadastrée section IC n°156, située rue Robert Castel (jardins familiaux – quartier Chemin Vert) à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle HK n°18, 174 rue de la Délivrande à Caen - Convention Ville /ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** ERDF à implanter deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 228 mètres sur la parcelle cadastrée HK n°18, 174 rue de la Délivrande (parking) à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelle IX n°363, boulevard André Detolle. Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 138 mètres et un coffret sur la parcelle cadastrée section IX n°363 (Stade Venoix), boulevard André Detolle à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions d'un montant total de 7 356,11 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Service énergie - Instauration d'une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et d'électricité (ROPDP)**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'instauration d'une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et d'électricité (ROPDP) ;

Ainsi que l'application du taux maximal pour les réseaux de transports et de distribution gaz.

Adopté à l'unanimité.

- **Forêt de Grimbosq - Plan d'aménagement par l'office national des forêts (2016-2035) - Adoption**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le projet d'aménagement proposé par l'Office National des Forêts pour la forêt de Grimbosq, pour la période 2016-2035 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **La gestion des déchets dans la rue du Vagueux**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement de trois colonnes à déchets sur le quartier du Vagueux (Ville de Caen) ;

**APPROUVE** la convention précisant les modalités de financement du projet, de réalisation et du fonctionnement des colonnes enterrées entre les deux parties (Caen la mer et Ville de Caen) ;

**DIT** que le coût total pour trois colonnes s'élève à 37 500 € HT (45 000 € TTC) et qu'il sera supporté à charges égales par Caen la mer et la Ville de Caen ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Théorie des errances - Subvention affectée pour l'exposition sur la Vallée de l'Orne et de l'Odon**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention affectée d'un montant de 500 € à l'association Théorie des Errances ainsi qu'une aide en nature avec l'apport de fournitures horticoles, d'entretien et de transport de plantes estimée à 500 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Adoption et signature du Contrat de Ville de l'Agglomération Caennaise**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le contrat de ville de l'agglomération caennaise et ses annexes ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville et ses annexes ainsi que tout document relatif à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERTE, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Convention Ville - Association - PEdT 2015-2016**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de convention entre la Ville et les MJC et centres d'animation relatif à la mise en œuvre du PEdT pour l'année scolaire 2015-2016 ;

**DECIDE** d'attribuer les subventions affectées suivantes d'un montant global :

**Pour la coordination : 174 790,28 €**

**Pour l'animation : 740 154 €**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec les associations partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERTE, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Visites citoyennes de l'Hôtel de Ville de CAEN à l'attention des élèves de CM2 des écoles publiques et privées caennaises**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en place de visites citoyennes gratuites à l'Hôtel de Ville de CAEN, à l'attention des élèves de CM2 des écoles publiques et privées caennaises,

**DIT** que la dépense inhérente au transport des élèves, estimée à 2 000 €, sera imputée sur les crédits P.E.G. de la Direction de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

- **Intersections : accompagnement de la première scolarisation vers l'école élémentaire - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** l'attribution d'une subvention affectée de 4 600 € au Relais Scolaire pour le Projet "Intersections" : accompagnement de la première scolarisation vers l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité.

- **Tickets Loisirs - Reconduction du dispositif - Saison 2015-2016**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes (trop perçu 2014 déduit) :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre .....	550 €
- MJC du Chemin Vert .....	7.350 €
- MJC Caen Guérinière .....	3.900 €
- Tandem.....	3.750 €
- Centre d'Animation de la Prairie .....	1.450 €
- MJC Venoix .....	393 €
- AMVD.....	2.550 €
- Union Sportive Saint Jean Eudes .....	2.150 €
- ASLEC .....	2.150 €
- Horizon Jeunesse.....	1 750 €

**DECIDE** qu'un premier versement correspondant à 60 % du montant de la subvention sera effectué en 2015, (trop perçu 2014 déduit) soit :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre .....	330 €
- MJC du Chemin Vert .....	4 410 €
- MJC Caen Guérinière .....	2 340 €
- Tandem.....	2 250 €
- Centre d'Animation de la Prairie .....	870 €
- MJC Venoix .....	153 €
- AMVD.....	1 530 €
- Union Sportive Saint Jean Eudes .....	1 290 €
- ASLEC .....	1 290 €
- Horizon Jeunesse.....	1 050 €

**DIT** que le versement du solde interviendra pour régularisation, en fin de saison, après évaluation de l'action et transmission par les associations des états récapitulatifs des tickets loisirs attribués.

Adopté à l'unanimité.

- **Stade Malherbe Caennais - Subventions de fonctionnement - Saison sportive 2015-2016 - Renouvellement des conventions définissant les relations avec la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes au Stade Malherbe de Caen pour la saison sportive 2015-2016 :

**SASP** ..... 380 000 €  
**Association du Stade Malherbe de Caen**..... 76 000 €

**APPROUVE** les conventions définissant les relations entre la Ville et la SASP d'une part et la Ville et l'association du Stade Malherbe d'autre part ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions avec la SASP et l'association.

Adopté à l'unanimité.

- **Clubs sportifs de haut niveau - Subventions de fonctionnement : année 2015 et saison sportive 2015-2016**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution des montants de subventions de fonctionnement aux associations sportives de haut niveau suivantes pour la saison 2015-2016 :

**Hockey Club de Caen** : ..... 240 500 €  
**Caen Tennis de Table Club** : ..... 105 000 €  
**Caen Basket Calvados** : ..... 200 000 €  
**Caen Handball** : ..... 140 000 €  
**L'Ovalie Caennaise** : ..... 28 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**CAEN NAUTIC CLUB** : ..... 8 000 €  
**ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN** : ..... 700 €  
**LIGUE DE BASSE-NORMANDIE DE ROLLER** : ..... 1 000 €  
**MALADRERIE OMNI SPORTS** : ..... 1 500 €  
 (et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 € )  
**CAEN ETUDIANTS CLUB - CEC** : ..... 1 000 €

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à :

**ASSOCIATION CAEN SUD BASKET** : ..... 800 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Caen Guérinière Futsal - Subvention complémentaire de fonctionnement**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 6 500 € à l'association Caen Guérinière Futsal.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant n°2 dit convention constitutive consolidée du GIP Normandie Impressionniste**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la signature de l'avenant N°2 dit "Convention constitutive consolidée" du GIP Normandie Impressionniste ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'un dessin de Simon JULIEN " Cléopâtre et Marc-Antoine"**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'acquisition du dessin de Simon JULIEN "Cléopâtre et Marc-Antoine" ;

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Théâtre de Caen - Convention de mécénat entre la Ville de Caen pour le théâtre de Caen et Gaz réseau Distribution France**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la Ville de Caen pour le théâtre de Caen et Gaz réseau Distribution France.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s)

- **Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement, d'investissement et affectées - Année 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** diverses subventions de fonctionnement, d'investissement et affectées à des associations culturelles ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Fédération des arts de la rue - Adhésion - Désignation d'un représentant**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'adhésion à la Fédération des Arts de la rue ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion à la Fédération des Arts de la rue ;

**DECIDE** de désigner un représentant à l'Assemblée Générale de l'association ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

**Est candidate** : Mme Emmanuelle DORMOY

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, Mme Emmanuelle DORMOY est désignée pour représenter la Ville au sein de cette association.

Adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement du conseil de la vie associative - Adoption du règlement intérieur**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Conseil de la Vie associative.

Adopté à l'unanimité.

- **Centres socio-culturels, Maison de quartier de Venoux et Centre municipal d'animation de la Folie Couvrechef gérés par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados - Comptes d'exploitation 2014 - Budgets prévisionnels 2015 - Renouvellement de la convention 2015-2017**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2014 des centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef, et leurs budgets prévisionnels 2015 ;

**DECIDE** de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef soit 1 464 580 € ;

**APPROUVE** la mise à jour de la convention qui détermine les conditions dans lesquelles la Ville de Caen et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados interviennent au sujet des centres socio-culturels bénéficiant d'un agrément et gérés par la CAF sur le territoire caennais.

Adopté à l'unanimité.

- **Office de Tourisme - Demande de Classement en catégorie 1**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** le classement de son Office de Tourisme en catégorie 1 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité.

- **Création d'un club croisière Caen Ouistreham Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de statuts de l'association CLUB CROISIERE CAEN OUISTREHAM NORMANDIE joint en annexe et la participation de la Ville de Caen pour développer l'attractivité de la destination Caen – Ouistreham ;

**ACCORDE** la subvention suivante :

**CLUB CROISIERE CAEN OUISTREHAM NORMANDIE** ..... **2 000 €**

**DECIDE** de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'association ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

**Sont candidates :**

En qualité de titulaire : Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC

En qualité de suppléant : Mme Nathalie BOURHIS

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC est désignée en qualité de représentant titulaire et Mme Nathalie BOURHIS en qualité de représentant suppléant.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du développement économique - Exposition et journée de valorisation des 20 ans du panel de Caen - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention affectée complémentaire à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines pour les 20 ans du panel de Caen ..... **300 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - 1ere journée jobs étudiants- Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

**Centre Régional d'Information de la Jeunesse** ..... **1 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Commerce - Subvention affectée - Association Caponière Village**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention affectée de 920 € à l'Association Caponière Village pour l'organisation d'un vide-greniers le 20 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du développement économique - Commerce - Subvention affectée - Association Rock'n go - Fête des commerçants**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer à l'association Rock'n go une subvention affectée d'un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du développement économique - Commerce - Association du Groupement des Commerçants Non Sédentaires du Calvados - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

**- Association du Groupement des Commerçants Non Sédentaires du Calvados ..... 11 600 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association Normandie Equitable - 3ème édition de l'opération Circuits courts - Les rencontres des professionnels de l'alimentation locale - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

**Normandie Equitable, "Circuits Courts" ..... 2 300 €**

ainsi qu'une aide logistique.

Adopté à l'unanimité.

Mme ROUSINAUD ne prenant pas part au vote

- **Contrat Local de Santé : versement de la subvention Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 8 750 € à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 3 310 € à l'association Pôle de Santé Folie Couvrechef.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention suivante :

**Association de jumelage Caen-Alexandria ..... 1 872 €**

Adopté à l'unanimité.

M. PIMONT ne prenant pas part au vote

- **Société d'économie mixte Normandie Aménagement - Relations actionnariales**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'augmentation de capital à hauteur de 5 000 000 € à laquelle participera la Ville de Caen en souscrivant 5 900 actions de 20 € chacune pour un montant total de 118 000 € ;

**INDIQUE** que la Ville de Caen versera sa participation en deux fois, 59 000 € en 2016 et 59 000 € en 2017, après le vote des budgets correspondants ;

**CHARGE**, en conséquence, le représentant (titulaire ou suppléant) de la Ville de Caen à l'assemblée générale de la SEM Normandie Aménagement de se prononcer favorablement sur cette opération.

Adopté à l'unanimité.

M. BRUNEAU, M.LAILLER ne prenant pas part au vote.

- **Communauté d'Agglomération Caen la Mer - Transfert de charges Mutualisation - Charges de personnel - Loyer du conservatoire nautique - Colloques recherche - Enseignement supérieur - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation des rapports d'évaluation**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les évaluations des transferts de charges telles qu'elles résultent des rapports.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté d'Agglomération Caen la Mer - Transfert de charges Littoral - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation des rapports d'évaluation**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les évaluations des transferts de charges telles qu'elles résultent des rapports.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** divers virements de crédits ;

#### **ADAPTATIONS BUDGETAIRES**

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	+ 150.000,00 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement	- 150.000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 54.486,00 €
- Dépenses imprévues en investissement	- 54.486,00 €

Adopté à l'unanimité.

- **ICF ATLANTIQUE S.A. D'HLM - Garantie d'emprunt afin de re-financer un prêt auprès du Crédit Foncier pour un montant global de 580 540,98 euros à hauteur de 50%.**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** sa garantie solidaire à ICF ATLANTIQUE S.A D'HLM pour le remboursement à hauteur de 50% de toutes les sommes dues au titre d'un emprunt d'un montant de cinq cent quatre vingt mille cinq cent quarante euros et quatre vingt dix huit centimes (580 540.98 €), à contracter auprès du Crédit Foncier de France destiné à refinancer le Prêt Locatif Social n° 7708 33792 Z. Le conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt ou à signer la convention de garantie d'emprunt avec le Prêteur, en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Adopté à l'unanimité.

- **Logipays - Acquisition en VEFA de 35 logements situés avenue de Tourville à Caen - Emprunt d'un montant global de 4 693 400 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie d'emprunt à hauteur de 50%**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 693 400 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 36635 constitué de 5 lignes de Prêt. Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Conventionnement entre la Ville de Caen et les associations percevant une subvention de fonctionnement : revenir au seuil légal de 23 000 €**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € une convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Dépenses de personnel des groupes d'élus - Création d'un emploi**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Socialistes, Communistes, Républicains et Citoyens" sur la base suivante :

- recrutement d'un collaborateur non titulaire par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément

familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire. Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail maximale annualisée de 26,5 % d'un temps complet.

**DIT** que cet emploi prendra effet au 15 septembre 2015 pour se terminer le 14 septembre 2018 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant ;

Adopté à l'unanimité.

- **Commissions municipales - Désignation d'un conseiller municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets

Candidature de M. Lilian BELLET au sein des commissions municipales suivantes :

- commission n°2 : Population et Vivre ensemble
- commission n°3 : Solidarité

M. Lilian BELLET est désigné au sein des commissions municipales n°2 : Population et Vivre ensemble et n°3 : Solidarité.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, RESEAU - Modification des statuts - Changement de l'adresse du siège social**

**Le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable au changement d'adresse du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, RESEAU au 16 rue Rosa Parks à Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Voeu du conseil municipal de Caen relatif à l'engagement de la Ville dans le réseau des territoires refuges**

**Le Conseil Municipal :**

Vœu non soumis au vote.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 16 SEPTEMBRE 2015**